



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 8 décembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre François FILLON a choisi comme thème, **pour la grande cause nationale 2009, « le don d'organes, le don de sang, le don de plaquettes et le don de moelle osseuse »**.

De plus, comme il l'avait annoncé le 25 novembre dernier à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard de femmes, le Premier ministre a également choisi d'attribuer à **la lutte contre les violences faites aux femmes le label de « Campagne d'intérêt général » pour l'année 2009**.

Ces labels, attribués par le Premier ministre, permettent à des organismes à but non lucratif qui souhaitent organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites (label « grande cause nationale ») ou des tarifs préférentiels (label « campagne d'intérêt général ») sur les radios et télévisions publiques.

Le Premier ministre a souhaité attribuer le label « grande cause nationale » pour les dons d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse car malgré les efforts et l'engagement de tant de nos concitoyens, les besoins non couverts demeurent préoccupants. Ainsi, en appui des campagnes régulières de promotion engagées chaque année par l'Agence de Biomédecine et l'Etablissement Français du Sang, une sensibilisation particulière des français pourra être réalisé en 2009 par les associations concernées.

Les dons sont autant de gestes de solidarité et de générosité qui permettent de sauver des vies. Mais les besoins demeurent, en produits sanguins pour un million de malades chaque année, en plaquettes et en moelle osseuse pour des milliers de personnes atteintes de maladies graves, telles que les leucémies ; en matière de dons d'organes aussi, car si l'année dernière 4 666 malades ont pu être greffés, 13 000 sont en attente, et 227 sont morts faute de greffe.

Le Premier ministre a aussi souhaité attribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes le label de « Campagne d'intérêt général » pour l'année 2009 afin d'accroître l'information et la sensibilisation, dans lequel le rôle des associations est central. En effet, le nombre de faits de violences volontaires sur femmes majeures par leur conjoint ou ex-conjoint est considérable (47 500 ont été enregistrés en 2007, soit 31% de plaintes supplémentaires en 3 ans). D'ores et déjà, l'impact des campagnes d'information a fait que les femmes ne renoncent plus à déclarer les violences qu'elles subissent. Cet effort d'information et de sensibilisation, dans lequel le rôle des associations est central, doit être poursuivi et amplifié.

Un appel à candidatures pour déterminer les associations auxquelles seront attribués les labels « grande cause nationale » et « campagne d'intérêt général » pour 2009 a été lancé ce jour par la Direction du Développement des Médias.